

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 431

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 7 SEXIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 7 *sexies* A introduit en première lecture au Sénat. Conformément aux discussions en commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale en première lecture, il n'apparaît pas opportun d'élargir le périmètre du dispositif d'exonération de cotisations et contributions sociales dit « LODEOM », dont le coût est évalué à environ 1,2 milliards d'euros par an.